



RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00225  
Numéro SIREN : 809 613 730  
Nom ou dénomination : 2FDA

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2017 sous le numéro de dépôt 6116

26/16

**2FDA**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 5 rue du Vallon de l'Anche,**  
**45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE**  
**809613730 RCS ORLEANS**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept,  
Le vingt-sept septembre,  
A dix heures

Madame Florence DE AZEVEDO,  
demeurant 5 rue du Vallon de l'Anche, 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE,

Associée unique de la société 2FDA,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Transformation de la société en SAS pluripersonnelle,
- Pouvoirs à donner.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Monsieur Frédéric DE AZEVEDO  
Né à ORLEANS le 23 décembre 1977  
De nationalité Française  
Demeurant 5 rue du Vallon de l'Anche, 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frédéric DE AZEVEDO disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux statuts, Monsieur Frédéric DE AZEVEDO aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Frédéric DE AZEVEDO ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## **DEUXIEME DECISION**

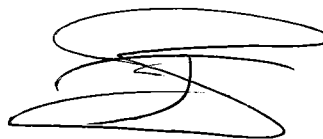
L'associée unique prend acte de la cession d'actions au profit de Monsieur Frédéric DE AZEVEDO intervenue ce jour et l'agrée expressément en qualité de nouvel associé.

L'associée unique prend acte que la société devient alors une SAS pluripersonnelle et qu'il convient de l'inscrire au Registre du Commerce et des sociétés.

## **TROISIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



**Madame Florence DE AZEVEDO**